



ANNEE 2022
DEMANDE D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES
PAR L'APE OU LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE

ECOLE : _____

MANIFESTATION(S) PREVUE(S)

Une assurance responsabilité civile doit être transmise, garantissant la Commune de tous préjudices pouvant survenir lors des manifestations organisées en dehors des horaires scolaires

NATURE (1)	LOCAUX UTILISES (2)	DATES / HORAIRES	MATERIEL DEMANDE (3)

(1) Kermesse, réunions (fournir un planning annuel des réunions), loto (les lots doivent être en nature et non en numéraire) fête de fin d'année etc.

(2) Restituer les locaux en parfait état de propreté. Ne pas utiliser l'espace « cuisine » de la cantine et appliquer un produit désinfectant pour le nettoyage du sol après la manifestation.

(3) Pour tous renseignements sur la mise à disposition de matériel, appeler le Service Municipal des Sports Tel 23 26 50 (barrières, podium...) ou la DPSD, Tel 27 98 27 (poubelle supplémentaire).

NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT DE L'APE

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

NOM ET CONTACT GSM DU RESPONSABLE PRESENT A LA MANIFESTATION :

*Toute présence et désactivation de l'alarme doit faire l'objet d'un appel au préalable au 25. 85. 85 - ESPACE SURVEILLANCE pour prise en compte.
Procédure à appliquer également en quittant les lieux en fin de manifestation.*

En cas de troubles divers, contacter immédiatement les services de Police, en composant le 17 ou 250 600

*Document à transmettre à la Ville de Nouméa : **E-Mail : mairie@ville-noumea.nc ou Fax n° 28 25 58** au moins 1 mois avant la date de la manifestation*